

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail--:--Démocratie--:--Paix

DECRET N° 79/302 DU 12/6/79
portant nomination de Monsieur MOUELE Bertrand
en qualité de Chef Comptable de la Société des
Verreries du Congo.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n° 038/POT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 79/047 du 28 Janvier 1979 portant statut de la SOVERCO ;
Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur MOUELE Bertrand, précédemment en service à la Commission
de Contrôle et de Vérification du Parti est nommé Chef Comptable à la Société
des Verreries du Congo (SOVERCO).

Article 2.- Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la Répu-
blique Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 12 JUIN 1979

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de l'Industrie et
du Tourisme

Marius MOUAMBENGA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des
Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-